

Actualités nationales

Séminaire international sur les droits de l'enfant à Gammarth

Une éthique humaniste

- *Création d'instruments juridiques appropriés pour protéger l'enfant et prise en compte de sa situation particulière au cours de tout procès*
- *La politique de la Tunisie en la matière est exemplaire*

M. Béchir Tekkari, ministre de la Justice et des Droits de l'Homme, a affirmé qu'en Tunisie, *"la protection de l'enfant procède d'une éthique humaniste, selon laquelle l'enfant, en raison de sa fragilité, tant physique que morale, a une créance à l'égard de la société tout entière"*. La vision tunisienne, a-t-il ajouté, trouve son fondement dans une approche selon laquelle *"il n'y a pas d'avenir sans enfants, puisque l'avenir de la société c'est, aussi, affaire d'enfance et affaire des enfants"*.

Président, hier matin, à Gammarth, l'ouverture d'un séminaire international sur le thème : " La convention des Nations unies relative aux droits de l'enfant, 20 ans après : comment renforcer la coopération internationale?", organisé à l'initiative du ministère de la Justice et des Droits de l'Homme, en collaboration avec l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), M. Tekkari a indiqué que la Tunisie a, régulièrement, appuyé les efforts de la Communauté internationale en la matière, et fait siens les valeurs et principes universels visant le plein épanouissement de l'enfant.

Le ministre a rappelé que la Tunisie a, activement, participé, depuis l'avènement du Changement du 7-Novembre, au fonctionnement et à la mise en œuvre du système international des droits de l'Homme, confirmant ainsi son attachement à ces valeurs par la ratification de la quasi totalité des instruments internationaux et régionaux y afférents.

Un régime pénal spécifique

Il a souligné que le Président Zine El Abidine Ben Ali n'a cessé de recommander de s'employer à répondre aux enjeux que pose l'avenir de l'enfant, enjeux de la formation dans l'école, de la culture et des arts, du sens civique des enfants, de la santé, de la prévention, des soins et enjeux de la protection des enfants des mauvais traitements et de la délinquance.

M. Tekkari a mis en exergue les décisions annoncées par le Président Ben Ali dans son programme électoral, notamment celles portant création d'instruments juridiques appropriés pour protéger l'enfant et prise en compte de sa situation particulière au cours de l'enquête, de l'instruction et du procès.

Il a, également, rappelé la création d'un régime pénal spécifique pour les jeunes âgés de 18 à 21 ans, l'uniformisation de l'âge de la majorité civile et la mise en place d'une nouvelle institution, en l'occurrence le "conciliateur familial", appelé à intervenir dans les litiges relatifs au statut personnel.

M. Tekkari a souligné, en conclusion, que la promotion et la protection des droits de l'enfant, 20 ans après la promulgation de la convention, constituent une œuvre, sans cesse consolidée et toujours inachevée, relevant que d'énormes progrès ont été, certes, réalisés mais que dans ce domaine, l'œuvre reste à parfaire, surtout en raison des situations difficiles que vivent encore les enfants dans certaines régions du monde à cause des guerres ou de la pauvreté.

Auparavant, M. Hugo Sada, délégué à la paix, à la démocratie et aux droits de l'Homme de l'Organisation internationale de la Francophonie a souligné, dans son intervention, que la tenue de cette rencontre en Tunisie confirme, avec éclat, la valeur de l'engagement de la Tunisie en matière de protection de l'enfance et ses réalisations multiples dans ce domaine.

Il a rappelé que c'est sur proposition de la Tunisie que les chefs d'Etat et de gouvernement francophones, réunis lors de leur XIIe sommet à Québec, en octobre 2008, ont adopté la résolution sur les droits de l'enfant, qui a posé les jalons d'une action ciblée de la francophonie dans ce secteur.

Réalignment des priorités

Tout le monde, a-t-il ajouté, reconnaît *"le caractère exemplaire"* de la politique de la Tunisie dans le domaine de la protection des droits de l'enfant.

Pour sa part, Mme Maria Luisa Fornara, représentante de l'Unicef en Tunisie, a indiqué que la convention est la déclaration la plus exhaustive, jamais établie, sur les droits de l'enfant, et qu'elle constitue le premier texte juridique à avoir intégré les droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels.

Mme Fornara a précisé que la convention doit avoir un rôle majeur dans le réalignment des priorités sur la base de quatre actions. Elle a cité, à ce propos, l'impératif de prendre en compte l'intérêt supérieur des enfants en tant que critère primordial de gouvernance, renforcer les capacités à réaliser les droits de l'enfant, promouvoir les valeurs sociales et culturelles liées au respect de ces droits et œuvrer, en commun, pour que les objectifs de la convention deviennent réalité.

Prennent part, à ce séminaire qui se poursuivra deux jours durant, une pléiade d'universitaires, de chercheurs et de représentants d'organisations régionales et internationales.

L'ordre du jour comporte une série de communications portant sur "le bilan général de la convention internationale relative aux droits de l'enfant : 20 ans après son adoption", "la lutte contre les différentes formes d'exploitation des enfants", "les enfants, les médias et les nouvelles technologies" et "les dispositifs institutionnels de promotion et de protection des droits de l'enfant".